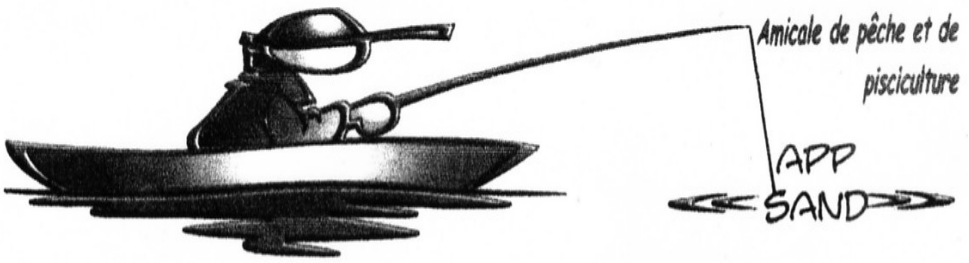

Avis aux CHINEURS et autres PROMENEURS

Marché aux Puces

APP DE SAND

Le dimanche 9 Juin 2019
Dans les rues de SAND (67230)

Petite Restauration – Buvette – Pâtisseries sont assurées par les organisateurs

---

TALON A RETOURNER pour le 31 mai 2019

M. KRIEGER Yannick	*M. GOEHNER Albert*	*FULGHERI Christian*
2 rue du Staettacker Sand	*20 route de Sélestat, Sand*	*5 rue des Orchidées Sand*
Tel : 07.69.73.37.18	*Tel : 03.88.74.37.99*	*Tel : 03.88.74.35.23*

Prix de l'emplacement 12,50 Euros les 5 mètres, puis 2,50 Euros par mètre supplémentaire
Pour les stands confiseurs, glaciers, etc.… , le prix de la place est de 60 Euros

Nom : *Prénom* :
Rue : *Adresse Mail* :
Ville : *Code Postal* :
N° Carte d'Identité : *Date et lieu de délivrance :*
Numéro d'immatriculation voiture :
N° d'inscription au registre du commerce pour les professionnels :

Ci-joint un chèque de _____Euros à l'ordre De « APP de SAND »

67 Règlement

1- *Chaque exposant est prié de laisser son emplacement propre après son départ (emballages, déchets et autres, sont à amener par l'exposant sous peine de poursuite).*
2- *Le marché aux puces est ouvert à tous à condition d'avoir réservé son emplacement.*
3- ***Les stands de boissons et de restaurations sont interdits.***
4- *La vente d'armes blanches ou à percussions est strictement interdite.*
5- *L'introduction de substances nocives ou explosives est strictement interdite.*
6- *Les animaux doivent être tenus en laisse.*
7- *La vente d'animaux domestiques (article du code Rural) et de tout autres animaux vivants est interdite.*
8- *L'association décline toute responsabilité en cas de vols aux stands ou dans le périmètre de la manifestation.*
9- *Aucun remboursement ne sera effectué en cas de non présence sur le marché.*
10- ***La mise en place des exposants se fera de 6h00 à 8h00. Après 8h00, les places non occupées seront redistribuées.***
11- ***Dans l'enceinte de l'APP, les exposants ne pourront pas quitter le marché aux puces avant 16h00***

En cas de non-respect de ce règlement, l'APP de SAND prendra toutes dispositions qui s'imposent.
Le présent règlement est déposé à la mairie de SAND et à la gendarmerie de BENFELD.